

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **vendredi 12 décembre 2025**

après examen du dossier de demande de Capacité,
a décidé, conformément à l'article 7 du règlement intérieur,

de délivrer le présent

CERTIFICAT de CAPACITÉ

n° 4339

à **Lucas FONTAINE**

LE PRÉSIDENT

Richard Bagur

